

Emplacements réservés

n°	Dénomination de l'emplacement	Surface (m²)
AV1	Aménagement de voirie - le Croix Chemin	579
AV 2	Aménagement de voirie - la Garenne la Gironnière - Espace de retournement	991
AV 3	Aménagement de voirie - rue Eudes-Lemaire - Bord de la rivière	426
AV 4	Aménagement de voirie - Ferme de Longuettoise - Abrisbus	415
AV 5	Aménagement de voirie - Longuettoise - Espace de retournement	99
CU1	Culture - les Boutards - Ferme	793
CU 2	Culture - Boirville - Verger	4225
EP1	Équipement public - route de Chalou	347
EP 2	Équipement public - les Boutards - Aménagement léger de valorisation de la source de la Louette	2127
EP 3	Équipement public - Centre-bourg - Agrandissement du cimetière	2749
VO 1	Élargissement de voirie - chemin des Carneaux	2920
VO 2	Élargissement de voirie - la Garenne la Gironnière	758
GR1	Gestion du ruissellement - le Croix Chemin	2254
GR 2	Gestion du ruissellement - Montoir de Beaumont	402
GR3	Gestion du ruissellement - route de Boutenvilliers - Ouvrage hydraulique	372
LD1	Création d'une liaison douce - la Ferrière - Franchissement de la rivière	244
LD 2	Création d'une liaison douce - la Ferrière - Franchissement de la rivière	342
LD 3	Création d'une liaison douce - Four Blanc - Réhabilitation chemin initial	1092
LD 4	Création d'une liaison douce - Verger des Carneaux	132
LD 5	Création d'une liaison douce - la Gironnière	951
LD 6	Création d'une liaison douce - Carneaux - Élargissement et continuité du chemin	666
LD7	Création d'une liaison douce - le Bois de la Pucelle	1133
LD 8	Création d'une liaison douce - Chêrel	6409
LD 9	Création d'une liaison douce - le Vau	6025
LD 10	Création d'une liaison douce - Boirville	5043
LD 11	Création d'une liaison douce - Les Sablons	1635
PP 1	Protection du patrimoine - Jardin de Boirville	625
PP 2	Protection du patrimoine - Gué de la Fosse - Puits	314
PP 3	Protection du patrimoine - Boirville - Four à tuiles	401
PP 4	Protection du patrimoine - le Croix Chemin - Four à pain	35
ST1	Création de stationnement - les Sablons	74
ST 2	Création de stationnement - le Vau	395

Révision du Plan Local d'Urbanisme
Commune de Chalo-Saint-Mars
Règlement - document graphique
Plan de zonage
partie sud de la commune
échelle 1/5000e

Projet de PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 03/07/2025

Zonages

- Zone Ua (Urbaine a)
- Zone Ub (Urbaine b)
- Zone Uve (Urbaine à Vocation Économique)
- Zone N (Naturelle)
- Zone Nzh (Naturelle Zone Humide)
- Zone Neh (Naturelle Écarts et Hameaux)
- Zone Ne (Naturelle Equipements)
- Zone A (Agricole)
- Zone Ae (Agricole Érosion)
- Zone Ac (Agricole Construit)
- Zone Av (Agricole Vallée)

- Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles (OAP)
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Obligation d'implantation à l'alignement
- Zona aedificandi
- Clôture haie vive obligatoire

Protections au titre du L 151-19

- Bâti protégé
- Mur protégé

Protections au titre du L 151-23

- ca - Pelouse calcicole
- hb - Haies et bosquets
- Mare
- Arbre remarquable

- Emplacements réservés
- Continuités de chemin piéton à protéger
- Destination commerciale du RDC protégée
- EBC
- Axes de ruissellement
- 6m non constructibles de part et d'autre des cours d'eau

0 250 500 m

